

PORT DE GRANVILLE

CONCERTATION AUTOUR DE L'EXTENSION DU PORT DE HÉREL

Dans le cadre des travaux d'aménagement du port de Granville, le conseil départemental organise des concertations avec les acteurs professionnels du port et les associations nautiques. Dans le cadre de l'extension du port de Hérel, une réunion a eu lieu en janvier.

PORT DE GRANVILLE : CONCERTATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Depuis 2018, le Département concerte avec les acteurs locaux l'ambition qu'il porte pour le port de Granville. Celle-ci se décline en plusieurs projets cohérents et articulés entre eux :

- La réorganisation et la sécurisation du bassin à flot du port de pêche et de commerce
- L'amélioration des accès maritimes du port de pêche
- L'aménagement et l'extension de la zone technique du chantier naval
- L'extension du port de plaisance de Hérel
- L'aménagement des espaces portuaires de la rue des îles porté par la SAS Port Granville

Ce travail est mené avec la « Coordination portuaire » qui réunit les acteurs professionnels du port (plaisance, pêche, transport passager) ainsi que les associations nautiques. A ce jour, il a permis les validations du projet de réorganisation et la sécurisation du bassin à flot en cours de réalisation, du projet d'amélioration des accès maritimes au port de pêche, ainsi que du projet d'extension et d'aménagement de la zone technique du chantier naval.

LE POJET DU PORT DE HÉREL

Menée dans un climat constructif, la réunion de concertation qui s'est tenue le 16 janvier 2020 avec la Coordination portuaire, en présence des élus locaux, a permis de fixer les grands

principes suivants pour l'extension du port de Hérel :

- L'agrandissement du port de plaisance de 40 % de la surface, par la déconstruction – reconstruction d'une partie de la jetée Est et du déplacement de la digue secondaire.
- Une plus grande modularité du bassin de Hérel permettant l'accueil de navires de plus grand gabarit (longueur, largeur), davantage adapté au marché de la plaisance,
- La création d'un chenal central permettant de desservir le plus efficacement les différents pontons du bassin de plaisance.
- La création d'un avant-port apportant une très sensible amélioration du temps d'accès à la mer, notamment en période de mortes-eaux. Ouvert à la plaisance pour les bateaux visiteurs et pour quelques navires professionnels, ce nouveau bassin accueillera également à demeure des petites unités de pêche ainsi que le canot de sauvetage de la SNSM, avec des temps de sortie plus importants.
- Le remplacement de la porte abattante existante, qui améliorera également l'accès à la mer pour l'ensemble du port
- L'identification d'un espace à flot réservé exclusivement au Centre Régional Nautisme Granville et totalement indépendant des autres activités.
- La construction d'une nouvelle darse au droit de l'aire technique de la plaisance, afin

d'optimiser le service des mises à l'eau des navires, accompagnée d'une mise aux normes environnementales.

Cette base consensuelle va permettre la poursuite du travail, en particulier la réalisation de l'étude d'impact nécessaire aux autorisations environnementales en 2020.

Le projet de développement du port de Granville s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques du Département afin de valoriser

les atouts de la mer et soutenir les activités nautiques, de plaisance et de pêche. C'est pourquoi Marc Lefèvre, Président du Conseil Départemental, réaffirme la volonté du Département de mener à bien le projet dans son ensemble. Il se réjouit, au nom de tous les acteurs, des améliorations de ce programme d'extension du port de Hérel, au bénéfice de l'ensemble des professionnels et des usagers, et insiste sur son intérêt économique en termes de développement économique et d'attractivité.

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet

02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard

02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores

02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr